



DEFINITION DES ORIENTATIONS GENERALES POUR ASSURER UN DEVELOPPEMENT DURABLE

BILAN DU DIAGNOSTIC

ENJEUX

ORIENTATION

MOYENS

Un territoire attractif
 Une solidarité communautaire qui se traduit par des services conséquents

Fort identité de la vallée du Salento
 Influence notable du réseau hydrographique
 Un patrimoine lié aux usages de l'eau et aux zones humides

Un patrimoine naturel notable
 Un patrimoine bâti significatif et des ressources intéressantes avec le patrimoine de Pays
 Une valorisation touristique en cours:
 Chemin de randonnées
 Accueil touristique

Des localités des perspectives lointaines
 Des espaces cultivés restreints
 Une activité agricole à soutenir

Des éléments d'intégration à conserver à valoriser
 Des boisements :
 RD
 Un bon réseau de desserte
 VC

DEVELOPPER LA CAPACITE D'ACCUEIL POUR ASSURER LA PERENNITE DES INVESTISSEMENTS

EQUILIBRE DEVELOPPEMENT/PROTECTION ET MAINTIEN QUALITE CADRE DE VIE
 Protection des ressources écologiques

PROTECTION DES ESPACES BÂTIS IDENTITAIRES
 Maintien et mise en valeur des potentialités touristiques

PRISE EN COMPTE DE LA SENSIBILITE PAYSAGERE
 dans la définition des zones urbanisables
 Protection des points de vue:
 Maintien et mise en valeur des potentialités agricole, limiter les conflits d'usage potentiels dans la définition des espaces urbanisables
 Prise en compte des fonctions régulatrices et d'intégration des boisements

PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET NUISANCES ET SECURITE DES DEPLACEMENTS

CONCERNER LE DEVELOPPEMENT / CAPACITE DES EQUIPEMENTS
 Privilégier les secteurs bien équipés
 Cohérence développement / espaces périphériques

ZONES NATURELLES AVEC IDENTIFICATION DES ELEMENTS A PROTEGER
 Prise en compte de la qualité des eaux de surface : apprécier la faisabilité du traitement des eaux usées
 Eviter le mitage: privilégier les espaces urbanisés de taille notable
 S'appuyer sur le développement récent

ZONES NATURELLES AVEC IDENTIFICATION DES ELEMENTS A PROTEGER

IDENTIFICATION DES ESPACES NECESSAIRES AU MAINTIEN DE L'ACTIVITE AGRICOLE
 Identification des risques liés au milieu naturel et des espaces où la sécurité des déplacements peut être problématique
 Assurer la couverture de la défense incendie

DEFINITION DES ESPACES URBANISABLES
 Définition des aménagements à réaliser

IDENTIFICATION DES ELEMENTS A PROTEGER (Art. L 442-2° du C.U.):
 - pour assurer l'insertion du développement et globalement pour le maintien de la qualité des paysages

COMMUNICATION, COORDINATION, ACTIONS PEDAGOGIQUES A DEVELOPPER
 Inventaire des points d'eau naturel (ressource défense incendie)